

ANNEXE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le porteur de projet devra s'appuyer à présenter une organisation tenant compte de la réponse aux besoins spécifiques de chaque territoire, à savoir :

- La Guadeloupe, Marie-Galante, Les Saintes et La Désirade
- Saint-Martin et Saint-Barthélemy

1- Présentation de l'équipe dédiée de l'UAPED

Fournir les documents suivants :

- Organigramme de l'équipe
- Tableau des ETP
- Diplômes des personnels
- Fiches de poste
- Plan de formation continue pluriannuel

2- Présentation de l'équipe de l'antenne des Îles du Nord²

Fournir les documents suivants :

- Organigramme de l'équipe
- Tableau des ETP
- Diplômes des personnels
- Fiches de poste
- Plan de formation continue pluriannuel

3- Description du parcours d'accompagnement au sein de l'UAPED

a) L'entrée dans le dispositif

Décrire les modalités d'orientation et d'accueil du mineur au sein de l'UAPED

b) Le protocole de fonctionnement de la prise en charge par l'UAPED

Décrire le déroulé de la prise en charge en soins médico-légaux, pédiatriques et médico-psychologiques

c) L'organisation de l'accueil des enfants en provenance de Marie-Galante, des Saintes et de la Désirade

Décrire le parcours de prise en charge des enfants en provenance des Îles du Sud

² Ce paragraphe devra être renseigné par les équipes du Centre Hospitalier Louis Constant FLEMING

d) L'organisation de la prise en charge avec l'antenne des Îles du Nord ³

Décrire les modalités d'organisation de l'activité d'expertise de l'UAPED à destination de l'antenne des Îles du Nord.

Décrire les critères d'identification des situations nécessitant le transfert des enfants des Îles du Nord vers l'UAPED.

e) La sortie du dispositif

Décrire les modalités d'organisation de la prise en charge post-UAPED en lien avec les différents acteurs et notamment le dispositif d'appui à la coordination.

4- Organisation du travail en réseau

- Conventions de partenariat à développer ou conforter, protocoles d'adressage...

A minima, devront obligatoirement figurer au projet les partenariats avec les acteurs suivants :

- Les associations d'aide aux victimes de la Guadeloupe et des Îles du Nord
 - Le Département de la Guadeloupe (ASE, PMI, SSEPED Guadeloupe)
 - Les Collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (ASE, PMI, CRIP)
 - L'Education nationale
 - L'Etablissement public de santé mentale (prise en charge en pédopsychiatrie par les CMP de secteur)
 - Le dispositif d'appui à la coordination de la Guadeloupe (DAC)
- Organisation, composition et fonctionnement du comité technique de l'UAPED (représentation de l'antenne des Îles du Nord requise)

5- Localisation de l'UAPED

- Descriptif des locaux (prendre en compte d'éventuels travaux futurs)
- Plan des locaux (prendre en compte d'éventuels travaux futurs)

6- Présentation du budget prévisionnel sur les trois premières années d'activité

Budget prévisionnel de l'UAPED (dotation de 115 000€)

- Budget de fonctionnement de l'UAPED
- Budget d'investissement de l'UAPED

³ Une antenne de l'UAPED sera constituée au Centre Hospitalier Louis-Constant FLEMING pour la prise en charge des situations sur les îles du Nord ne nécessitant pas de transfert vers l'UAPED de la Guadeloupe. Ce paragraphe devra être co-construit avec les équipes des îles du Nord.

Budget prévisionnel de l'antenne des Îles du Nord (dotation de 45 000€)⁴

- Budget de fonctionnement de l'antenne des Îles du Nord
- Budget d'investissement de l'antenne des Îles du Nord

7- Calendrier de mise en œuvre du dispositif

⁴ Ce paragraphe devra être renseigné par les équipes du Centre Hospitalier Louis Constant FLEMING